

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 mai 2015

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2736)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 858 (Rect)

présenté par

M. François-Michel Lambert, M. Baupin, Mme Duflot, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 19 SEXIES

Avant l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« I A. – Les services de l'État ainsi que les collectivités territoriales et leurs groupements s'engagent à diminuer de 30 % avant 2020 leur consommation de papier en mettant en place un plan de prévention en ce sens. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Pour montrer l'exemple, il est indispensable que l'État et les collectivités locales se fixent des objectifs de prévention dans l'utilisation du papier, avant même de se fixer des objectifs d'utilisation de papier recyclé. Cet amendement fixe un objectif de 30 %.